



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Ville de Saclas

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le lundi douze septembre, à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à dix heures salle du Conseil Municipal à l'étage de la Mairie, 19 rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire de SACLAS.

ETAIENT PRESENTS : Yves GAUCHER - Jean-Luc CREON - Evelyne HOANG CONG - Alain GAUCHER - Josiane MARTY - Lionel DEBELLE - Patrick LASNIER - Annie LEPAGE - Jacques HARDOUIN - Richard BUY - Agnès GRAVIS - Jean GARNERY - Cécile CHAUVET
(13 présents - Quorum atteint).

ETAIENT ABSENTS : Madame Isabelle VINCENT - Messieurs Benoit MINEAU et Marc HADROT

POUVOIRS :

Madame Annie BRECHET a donné pouvoir à Monsieur Yves GAUCHER
Madame Jennifer FRAGNER a donné pouvoir à Madame Annie LEPAGE
Madame Florence HANNICHE a donné pouvoir à Madame Agnès GRAVIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Agnès GRAVIS

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I - Compte-rendu des décisions du Maire

20/2016

Portant signature du MAPA avec la Société Peintechnic pour les travaux de rénovation/extension de la Mairie et création d'une maison de services au public.

21/2016

Portant signature du MAPA avec la Société AGD pour les travaux de rénovation/extension de la Mairie et création d'une maison de services au public lot 8 : Isolation - faux plafonds

.../...

II- DONATION THOMAS DENISE - COMMUNE DE SACLAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Denise Thomas habitant Clos Saint-Savin Chemin de Saint-Savin 26460 BOURDEAUX, propriétaire de la parcelle AH 92 rue des Louveries désire en faire donation à la commune de Saclas.

Attendu qu'elle est voisine de la parcelle AH 94 et que l'ensemble constituerait un terrain intéressant pour sa partie située en zone AH du Plan Local d'Urbanisme et donc constructible.

Attendu que cette donation est avantageuse pour la commune, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'acte de donation et régler les frais y incombant.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire :

- à signer cet acte et régler les frais y incombant

VOTE : Unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Yves GAUCHER

Josiane MARTY

Jean-Luc CREON

Agnès GRAVIS

Evelyne HOANG CONG

Lionel DEBELLE

Alain GAUCHER

Annie LEPAGE

Jacques HARDOUIN

Richard BUY

Patrick LASNIER

Jean GARNERY

Cécile CHAUVET